



A Lyon, le 31 mars 2014

Communiqué de Presse

Fin de la Trêve hivernale : des conséquences dramatiques en Rhône-Alpes

Les 14 Associations Unies de Rhône-Alpes pour une nouvelle politique publique du logement et de l'hébergement invitent les citoyens rhônalpins à les rejoindre !

Le 31 mars 2014 signe une fois encore, la fin des mesures de protection des personnes les plus fragiles. La fermeture des places d'hébergement d'urgence engendrera la remise à la rue de plusieurs centaines de personnes, femmes, hommes et enfants. Cette date entérinera aussi la reprise des expulsions locatives dans toute la région Rhône-Alpes. Au-delà de ses conséquences dramatiques, cela viendra gonfler une demande d'hébergement d'ores et déjà saturée.

En 2013, le Collectif des Associations Unies interpellait déjà le gouvernement à l'occasion de la fin de la trêve hivernale, demandant un moratoire sur les expulsions locatives. Les acteurs associatifs constataient une augmentation des expulsions et de la précarisation des plus fragiles. Bouleversant de façon irrémédiable les conditions d'existence des plus démunis, les conséquences des remises à la rue sont nombreuses, entre autres: éclatement de la famille, déscolarisation des enfants, risque de perte d'emploi, ruptures avec les attaches du quartier, détérioration de l'accès à la santé.

En 2014, la situation ne sera pas plus clémente pour de nombreux habitants de la région, alors même que le Gouvernement s'est engagé à mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence.

En Rhône-Alpes **les indicateurs sont au rouge** : le nombre de demandes d'hébergement dans la région a augmenté cet hiver encore, avec des territoires très tendus, la Loire, l'Isère et le Rhône. Malgré les réponses apportées et l'ouverture de places temporaires pendant l'hiver, **plus de 75% des demandes d'hébergement ne sont pas satisfaites**. La fermeture des places au 31 mars, ne fera qu'augmenter les non-réponses apportées par le 115 et aggraver une situation déjà dramatique. Au même moment, les procédures d'expulsion locatives reprennent. **En 2012, 10 858 décisions d'expulsions locatives ont été prononcées par les tribunaux, 60% d'entre elles sont fermes et impliquent le départ des locataires.**

Les Associations Unies de Rhône Alpes pour une nouvelle politique publique du logement et de l'hébergement, souhaitent que la priorité soit donnée à l'accès au logement de droit commun. Des solutions existent et doivent être mises en œuvre pour éviter des réponses inadaptées ne garantissant ni un accueil, ni un accompagnement dignes, et qui sont de plus particulièrement onéreuses, notamment les nuitées hôtelières.

Rejoignez-nous le mercredi 09 avril 2014 pour alerter sur les remises à la rue, les manques en matière de prévention des expulsions et les besoins de logement accessibles!

A cette occasion vous pourrez visiter un **appartement « hors les murs » aménagé Place Louis Pradel**, témoin des expulsions et remises à la rue, et participer à une **« Visite d'idée insolite et un parcours graphique, sur l'histoire véridiquement subjective des remises à la rue et des expulsions locatives »**.

Cf. Invitation et flyer en pièces jointes.

###

Contacts Presse

FAPIL : Solène BIHAN – 04.78.72.64.49

FNARS : Audrey SIBELLAS – 06.83.05.59.59

MEDECINS DU MONDE : Julie DONJON – 06.95.48.84.52